MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/09/2026

Plus d'1 milliard d'euros débloqués par le Gouvernement pour soutenir les agriculteurs et la continuité de la production à la suite de la sécheresse

Après un été marqué par des épisodes de canicule et de sécheresse d'une intensité exceptionnelle, auxquels se sont ajoutés de nombreux incendies, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, a annoncé ce vendredi 4 septembre un plan exceptionnel de plus d'1 milliard d'euros pour soutenir les trésoreries et relancer la production.

Ce plan poursuit un double objectif : d'une part, indemniser les pertes exceptionnelles pour éviter les faillites et, d'autre part, redémarrer la production agricole en facilitant l'approvisionnement des agriculteurs en intrants (fourrages, semences, plants, …).

Des conséquences majeures pour notre agriculture

Les canicules à répétition et la sécheresse ont eu des impacts massifs sur l'agriculture française. Alors que la température moyenne nationale de juillet 2026 (24,9°C) a été plus forte que les précédents historiques de 2003 et 1976, 65 % du territoire a été confronté à une sécheresse inédite. Ainsi, 95 départements ont été soumis à des restrictions d'eau, dont 79 catégorisés en « crise » au plus fort de l'été. On recense des pertes de rendements de 50 % en moyenne dans de nombreux territoires. Dans de nombreuses régions les stocks fourragers sont inférieurs de plus de 50 %, et l'ensemble des régions sont concernées par une situation économique agricole fortement dégradée.

Un plan à la hauteur de la situation

Le plan annoncé par la ministre repose sur un principe clair : un agriculteur dont une partie de la récolte, du fourrage ou de l'outil de production sont impactés, doit pouvoir être accompagné au plus vite, afin de préserver le tissu productif agricole.

1. Indemniser rapidement les pertes exceptionnelles et éviter ainsi les faillites

a. Mobilisation autant que de besoin de l'ISN

L'Etat s'engage à mobiliser et à abonder les différents dispositifs d'indemnisation de pertes, à la hauteur des besoins constatés sur le terrain. Selon les premières estimations, le dispositif **d'Indemnisation de solidarité nationale (ISN)** devrait représenter **520 millions d'euros.**

Le versement de l'ISN sera accéléré afin de permettre aux exploitants touchés de percevoir leurs indemnisations dans les meilleurs délais. Les procédures de reconnaissance seront adaptées et les premières commissions d'examen renforcées. Pour les agriculteurs assurés, **le plafond des acomptes d'ISN a d'ores-et-déjà été porté de 70 % à 80 %** du montant prévisionnel de l'indemnisation, afin de faire arriver le plus rapidement les premières sommes sur les comptes des exploitations.

b. Indemniser les pertes et soulager les agriculteurs

Le plan prévoit également la mobilisation du **régime des calamités agricoles** pour les pertes de fonds non assurables pour les végétaux (cultures pérennes, vignes, etc.) et les animaux (bovins, ovins, volailles, etc.) pour un montant de **30 millions d'euros**.

Par ailleurs, toujours dans cet objectif d'alléger la facture des pertes, la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** fera l'objet de dégrèvements locaux, pour plus de **300 millions d'euros**.

Enfin, pour l'avenir, la période de référence servant au calcul des pertes de rendement sera portée **de cinq à huit ans à compter de la campagne 2027**, afin de mieux prendre en compte la répétition des aléas climatiques et donc de mieux indemniser les agriculteurs. Il s'agit là d'une réforme majeure, négociée avec succès par la France à Bruxelles.

2. Redémarrer la production, pour éviter une perte de souveraineté agricole

a. Soutenir la relance de l'activité

Afin d'assurer la mise en production en vue de la prochaine campagne, dans l'hexagone comme dans les Antilles, la Ministre a mis en place un **fonds de réarmement agricole de 235 millions d'euros**, placé sous le pilotage des préfets de région et de départements.

Ce fonds, territorialisé et adapté aux spécificités des territoires et des filières, permettra d'accompagner les exploitations confrontées aux difficultés les plus importantes, notamment pour financer l'approvisionnement en intrants (aliments pour animaux, fourrages, semences, plants, autres intrants). Cette enveloppe intègre également un volet « incendies », afin de venir en aide aux exploitations sinistrées par les feux de cet été.

La solidarité nationale sera également renforcée pour garantir **l'approvisionnement en fourrage** des élevages les plus exposés. Les échanges entre territoires continueront d'être facilités et la France continuera de mobiliser ses partenaires européens afin de faciliter l'approvisionnement si nécessaire.

b. Accompagner les agriculteurs

Le plan prévoit par ailleurs le renforcement de la **prise en charge des cotisations sociales agricoles (PEC)** par la MSA pour la campagne d'autonome à hauteur de **20 millions d'euros**. Des échéanciers individualisés pour permettre aux exploitants les plus en difficultés de différer le paiement de leurs cotisations seront également mis en place et un renforcement de l'accompagnement social et psychologique des agriculteurs en difficulté.

Face à une année climatique exceptionnelle, le Gouvernement allège également certaines **contraintes administratives qui deviennent matériellement difficiles à respecter**. La ministre demande notamment l'accélération de la généralisation du **contrôle unique**, afin de réduire les contrôles redondants ou successifs subis par les exploitants. Aussi, la possibilité est donnée aux préfets de prendre des dérogations prévues par les règles nationales et européennes (lorsque les conditions locales le permettent), notamment en matière de couverture des sols.

Le Gouvernement annonce par ailleurs la **reconduction des mesures destinées à sécuriser la prochaine campagne** :

- prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 du **guichet exceptionnel d'aide à l'achat d'engrais azotés** pour un montant de **145 millions d'euros dont 38 millions de crédit nationaux**, afin de tenir compte du décalage des semis lié à la sécheresse ;

- prolongation jusqu'à octobre 2026 du soutien exceptionnel au **GNR agricole** (15 ct/litre) pour un montant total de **106 millions d'euros**, afin d'accompagner les travaux agricoles d'automne.

c. Poursuivre les efforts mis en œuvre et préparer l'avenir

Ce plan s'ajoute à différentes décisions déjà prises par la Ministre courant juin et juillet, comme les dérogations pour valorisation précoce des jachères, l'augmentation du taux d'acompte pour l'indemnisation de solidarité nationale, l'augmentation du taux d'avance PAC, les autorisations de dérogations pour les règles des couverts, le déblocage immédiat de capacités supplémentaires d'enfouissement des animaux ou encore les prêts pour la ventilation des élevages.

Par ailleurs, il complète les **dispositifs d'adaptation au changement climatique** relancés ou renforcés cette année (plan Agriculture-Méditerranée, appel à projets rénovation des vergers et innovation variétale, fonds hydraulique agricole, PARSADA).

Une mobilisation totale de l'Etat

Pour garantir la mise en œuvre du plan, l'implication de tous les services de l'Etat sera maximale. Depuis juillet, chaque département dispose d'une **cellule sécheresse** associant les services de l'État, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles, la MSA, les acteurs bancaires et l'ensemble des partenaires utiles ; ces cellules sont pérennisées et continueront d'exercer leurs missions.

La ministre a également installé au niveau national une cellule spécifiquement dédiée au déploiement du plan d'aides, en coordination avec les cellules mises en place par les préfets.

« *La sécheresse de cet été menace à double titre notre souveraineté agricole : en dégradant fortement certaines trésoreries, et en faisant courir le risque d'une plus faible remise en production pour la campagne 2027, d'autant qu'elle s'ajoute aux difficultés rencontrées en matière de carburant et d'engrais.*

Le plan que je présente aujourd'hui répond à ce double défi : il indemnise les pertes exceptionnelles pour éviter les faillites, et il prépare la relance de la production agricole. C'est un effort financier conséquent, symbole de la solidarité nationale et de l'attachement de tous nos concitoyens à l'agriculture française.

Au-delà, je poursuis et j'amplifie l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, qui m'occupe depuis le premier jour de ma prise de fonctions. En favorisant les projets d'avenir agricoles et en les avantageant fiscalement, en renforçant le fonds hydraulique agricole, en sanctuarisant les autres plans, nous dessinons la nouvelle agriculture de demain, plus résiliente face aux effets du dérèglement climatique. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire